

somme *Numérique*

Procès-verbal - BUREAU du syndicat mixte

L'an deux mille vingt-trois, le 10 janvier à 17h30, le BUREAU du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 04 janvier 2023, s'est réuni sous la présidence de Philippe VARLET ;

Membres du BUREAU **présents** et *excusés* :

- **M. VARLET Philippe** – Président
- *Mme DELETRE Margaux, Vice-présidente*
- **Mme LHOMME Brigitte, Vice-présidente**
- **M. PARSIS Laurent, Vice-président**
- **M. DELFOSSE Jean-Philippe**
- *M. GEST Alain*
- *Mme MAILLE-BARBARE Françoise*
- *Mme ROY Mathilde*
- *M. FAUVET Frédéric*

Monsieur GEST Alain donne pouvoir à Monsieur VARLET Philippe

Madame DELETRE Margaux donne pouvoir à Monsieur PARSIS Laurent

Madame MAILLE-BARBARE Françoise donne pouvoir à Monsieur DELFOSSE Jean-Philippe

Le quorum est constaté par 6 élus présents ou représentés. Le Bureau peut donc valablement délibérer.

Monsieur PARSIS Laurent est désigné secrétaire de séance

Délibérations

1. Avenant n°2 à la convention pour le financement du programme THD 2016-2024 de Somme Numérique pour l'aménagement FttH de 15 communes situées dans la communauté de communes des villes sœurs (Seine-Maritime)

Le syndicat mixte Somme Numérique est signataire depuis le 12 mars 2018 d'une convention d'investissement pour le financement du programme THD 2016-2019 de Somme Numérique pour l'aménagement de 10 communes (dont 2 partiellement) situées dans la communauté de communes de villes sœurs (Seine-Maritime). Dans le cadre de cette convention, la région Normandie souhaite l'adoption d'un avenant ayant pour objet de modifier les modalités de versement du solde de la subvention, en supprimant la limite du nombre d'acomptes possibles ainsi que le pourcentage minimum du solde, jusqu'à présent fixé à 20 %. Des acomptes pourront ainsi être versés au-delà de 80 %, jusqu'à la fin du projet.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'approuver la conclusion d'un avenant n°2 à la convention pour le financement du programme THD 2016-2024 de Somme Numérique pour l'aménagement FttH de 15 communes situées dans la communauté de communes des villes sœurs (Seine-Maritime).

Adoptée à l'unanimité

Les délibérations relatives à la valorisation de la participation à la protection sociale complémentaire santé des agents territoriaux et la délibération relative à la prise en charge de la garantie prévoyance des agents territoriaux initialement prévues à l'ordre du jour du Bureau du 10 janvier 2023, seront examinées à l'ordre du jour d'un prochain Bureau. Après avis des membres du Bureau sur les évolutions à apporter dans les dispositifs actuellement en place, ces dossiers doivent être présentés au Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Somme avant approbation définitive.

Liste des délibérations examinées par le Bureau du 10.01.2023

1. Avenant n°2 à la convention pour le financement du programme thd 2016-2024 de somme numérique pour l'aménagement FttH de 15 communes situées dans la communauté de communes des villes sœurs (Seine-Maritime)

Ordre du jour du Comité syndical du 23.01.2023

Les membres du Bureau examinent et débattent des sujets qui seront présentés lors de la séance du Comité syndical du 23 janvier 2023.

1. Budget principal – cotisations syndicales 2023
2. Rétablissement de la participation des membres aux opérations d'infrastructures d'aménagement numérique, sous forme de subvention d'investissement quel que soit le mode de financement
3. Déploiement du réseau de fibre optique public – participation des membres au remboursement des échéances d'emprunt 2023
4. Tableau des emplois permanents
5. Budget primitif 2023
6. Règles d'amortissement du budget annexe Infrastructures numériques
7. Grille tarifaire des services mutualisés 2023
8. Renouvellement de la convention de partenariat entre le syndicat mixte somme numérique, l'AMF 80 et l'Adico pour la mutualisation d'un délégué à la protection des données
9. Création d'une offre de services pour les opérations d'aménagement Fibre en lotissement et en ZAC
10. Avenant grille tarifs - convention relative à la mise à disposition de services et d'équipements entre le syndicat mixte nord – Pas-de-Calais numérique « la fibre numérique 59 62 » et le syndicat mixte somme numérique

Les sujets de l'ordre de du jour étant épuisés, la séance est levée à 18h30.